

RELAIIS PETITE ENFANCE



* Bonne année *



2026

ACTUALITÉS JANVIER

ANTENNE FRESNAY- SUR- SARTHE

- jeudi 01 (férié)
- vendredi 02 (congé)
- lundi 26 de 13h30 à 17h30 (analyse de pratique)



ANTENNE OISSEAU- LE- PETIT/BEAUMONT- SUR- SARTHE

- jeudi 01 (férié)
- vendredi 02 (congé)
- lundi 05 (congé)



PROFESSIONNEL EN BREF



OBLIGATIONS ACCUEILS

Pour toute arrivée, départ d'un enfant ou une modification d'un accueil en cours, vous êtes **dans l'obligation** de prévenir le BEA (bureau évaluation agréments)

Désormais, les évaluateurs et le secrétariat du BEA ne distribuent plus la fiche de renseignements actuelle, hormis bien évidemment sur demande et en précisant qu'à partir du 1er janvier ce document sera obsolète et qu'il faudra se rendre sur le site du CD72, soit pour télédéclarer soit pour imprimer le document actualisé.

Mise en place d'un télé service, c'est à dire possibilité de faire cette déclaration directement en ligne.

chemin accès téléservice

sur le site www.sarthe.fr

- accéder au menu « nos actions » - en haut de la page d'accueil
- dans la colonne « solidarité – autonomie », cliquer sur « professionnels de la solidarité »
- parmi les 6 encadrés d'accès direct, cliquer sur le 3ème « assistants maternels »
- 4ème rubrique « déclaration des accueils chez les assistants maternels ».
- les 2 procédures sont présentées : « en ligne » / « par courrier » et la fiche de renseignements actuelle est disponible à cet endroit



OBLIGATIONS : MONENFANT.FR

Il est obligatoire de s'inscrire et de mettre à jour votre profil sur le site monenfant.fr.

Pour les professionnels qui ne peuvent pas accéder ou mettre à jour leur profil sur ce site, vous pouvez contacter en précisant votre identité et en expliquant vos difficultés

Tony Avont-Jourdain 02.43.61.32.78 / tony.avont-jourdain@caf72.caf.fr

ATTENTION !

CONTRAT DE TRAVAIL

Il ne sera remis uniquement sur RDV, afin d'avoir un accompagnement, des explications et d'en échanger avec les familles et les assistants maternels.

Si vous souhaitez vous le procurer en accès libre, il est disponible sur le site du département.



DÉCLARATION PAJEMPLOI NOUVEAUTÉ 2026 !

à partir du 1^{er} décembre 2025 : en cas de résidence alternée, chaque parent pourra bénéficier du CMG s'il remplit les conditions nécessaires.

A partir de janvier 2026, la déclaration des enfants de fratrie sera **individuelle**. Les parents devront donc faire autant de déclaration que d'enfants en accueil.

Chaque enfant aura son propre bulletin de salaire.

CHARTE MATINÉE D'ÉVEIL

1

Pour les professionnels de la petite enfance

C'est un lieu qui leur permet de se rencontrer, d'échanger, de sortir de l'isolement, de se perfectionner, d'approfondir leurs connaissances et de valoriser leur profession.

Ces temps sont impulsés par la référente et pris en charge par l'ensemble des adultes présents.
Des jeux libres sont mis en place.

Des activités et des temps spécifiques peuvent être proposés.

Ça peut-être aussi l'occasion de partager des moments conviviaux (anniversaire...)

L'adulte référent aura toujours un regard bienveillant sur l'enfant.

L'adulte accompagne l'enfant selon sa motivation, son envie et ses capacités.

Il respecte ses besoins.

Les séances offrent la possibilité d'échanger autour de l'enfant et

NON de questions administratives pouvant être abordées pendant les permanences.

Attention de ne pas parler des familles en présence des enfants.

Pour l'enfant

C'est l'occasion d'approcher en douceur la vie collective par le contact avec d'autres enfants et d'autres adultes. Ces temps permettent de développer sa socialisation, apprendre à respecter certaines règles, partager, découvrir, expérimenter, respecter l'autre.

2

Fonctionnement

Les temps des matinées fonctionnent seulement pendant les périodes scolaires.

Ces temps libres gratuits, sont ouverts à tous les professionnels de la petite enfance et les enfants accueillis.

Tous les mois une brochure avec les dates et les lieux des matinées est éditée.

Le rangement se fait avec la participation de tous : référentes, professionnels et enfants.

Les matinées d'éveil sont, sur tous les lieux, sans chaussures pour les enfants et les adultes. Merci de prévoir le nécessaire.

3

Horaires

La durée de participation devra tenir compte de l'âge et du rythme de l'enfant.

Les arrivées et départs sont libres.

4

Rôle de la référente du Relais Petite Enfance

Garante et responsable du bon déroulement des séances. Reposer le cadre si nécessaire et régulatrice.

Assure un accompagnement des professionnels.

Peut proposer des activités qui ne sont pas des temps de « consommation » ni « d'activisme ».

Le jeu libre est privilégié.

5

Éthique professionnelle

Les professionnels de la petite enfance et la référente s'engagent à respecter une attitude professionnelle

· Respecter la confidentialité

· Ne pas porter de jugement sur l'enfant et sa famille

· Faire confiance à l'enfant dans ses capacités

· Ne pas forcer l'enfant

· Ne pas faire à la place de l'enfant

Aucune attitude pouvant porter atteinte à l'enfant ne peut-être tolérée (crie, gestes violents, brusques, menaces, ignorance des besoins, propos dénigrants...)

6

Professionnels petite enfance

· L'autorisation parentale doit être fournie à la référente.

· La participation se fait dans le respect du rythme et du bien-être de l'enfant.

· L'enfant malade n'a pas sa place, il en va de même pour l'adulte.

· Les enfants sont sous la responsabilité du professionnel qui doit veiller sur eux tout au long de la séance et les accompagner si nécessaire.

· La séance nécessite l'implication et l'appropriation de l'ensemble des professionnels.

Elles sont actrices de la séance et non consommatrices.

7

Accès

Nous n'autorisons pas les accompagnateurs lors des matinées d'éveil, temps forts etc...

seul l'assistant maternel doit se présenter avec les enfants qu'elle accueille.

CONTACTS RPE

Charlène Crieloue vous accueille



Centre Social de la Haute Sarthe
15 les Champs Roux
72610 Oisseau-le-Petit



Centre Social Georges Rouault
21 avenue de la Division Leclerc
72130 Beaumont-sur-Sarthe



permanences
mardi : 13h30/18h
mercredi : 9h00/12h30 - 13h30/18h



permanences
lundi : 9h00/12h30 - 13h30/18h
jeudi : 13h30/18h



06.78.45.70.31



rpe.hsam@gmail.com



Matinées d'éveil
mardi : 9h30/11h30 (Oisseau-le-Petit)
jeudi : 9h30/11h30 (Beaumont-sur-Sarthe)

Alexia Bignon vous accueille



Centre Social ESCALE
7 rue Jane Gaulupeau
72130 Fresnay-sur-Sarthe



06.31.36.28.14



rpe.hsam@gmail.com



permanences
lundi, mercredi, jeudi : 9h/12h30
lundi, mardi, mercredi, jeudi : 13h30/17h30
vendredi : 12h30/13h30



Matinées d'éveil
mardi : 9h30/11h30 (Fresnay-sur-Sarthe)
vendredi : 9h30/11h30 (St-Ouen-de-Mimbré)

Nous vous rappelons que le RPE propose des permanences pour les professionnels de la petite enfance, les parents et les futurs parents.

Nous vous recommandons, de contacter le RPE, lors de l'élaboration du contrat de travail et pour toutes autres questions (juridiques, administratives, accueil de l'enfant, métier, professionnalisation etc...)

MATINÉE D'ÉVEIL

9h30
à
11h30

LIEUX

- ⌚ 15 les champs roux (centre social), 72610 Oisseau-le-Petit
- ⌚ rue de l'école (salle polyvalente), 72130 Saint-Ouen-de-Mimbré
- ⌚ rue de la gare (ancienne cantine), 72170 Beaumont-sur-Sarthe
- ⌚ 7 rue Jane Gaulupeau, 72130 Fresnay-sur-Sarthe

⚠️ INSCRIPTION OBLIGATOIRE AUPRÈS D'ALEXIA MARDI FRESNAY- SUR- SARTHE / VENDREDI ST- OUEN- DE- MIMBRÉ !



ARRÊT SUR IMAGE



Recette

Galette des rois au chocolat

Préparation

- Faites fondre le chocolat et le beurre, mélangez avec le sucre, les 2 œufs.
- Disposez une pâte feuilletée dans un moule à tarte, piquez la pâte avec une fourchette.
- Dorez le bord de la pâte avec le jaune d'œuf
- Versez le mélange obtenu sur la pâte.
- Recouvrez avec la deuxième pâte feuilletée, en collant bien les bords.
- Piquez la pâte avec la pointe d'un couteau fin.
- Faites des dessins sur le dessus et badigeonnez avec le jaune d'œuf.
- Enfournez pendant 10 à 15 min à 210°C, puis 10 à 15 min à 180°C.

Ingrédients

- 2 pâtes feuilletées
- 200 g de chocolat noir, de préférence bio
- 100 g de sucre de canne
- 100 g de beurre
- 2 œufs + 1 jaune d'œuf



COMPTINE

La nouvelle année est arrivée,
Avec elle, tout va recommencer.

Le mois de janvier pointe son nez,
Tout glacé, il faut se réchauffer !

Je mets mon manteau et mon bonnet,
Celui de ma couleur préférée :

Bonnet bleu pour se sentir joyeux,
Rouge tomate pour jouer au pirate,

Bonnet gris pour se faire des amis,
Vert pomme pour rester en pleine forme...

Je choisis le bonnet arc-en-ciel,
Pour une année sensationnelle !



Séances SNOEZELEN

Lundi 19 janvier

PLACES
LIMITÉES



3 séances au choix:

9h-9h45

10h-10h45

11h-11h45

AU CENTRE SOCIAL ESCALE
7 RUE JANE GAULUPEAU
72130 FRESNAY-SUR-SARTHE

SUR INSCRIPTION AUPRÈS DE CHARLENE OU ALEXIA
AVANT LE 08 JANVIER

MARDI 20 JANVIER

GALETTE DES ROIS

DU RE LAIS PETITE ENFANCE

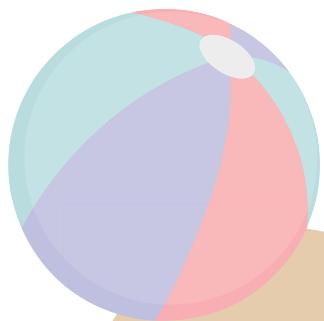


AU CENTRE SOCIAL DE LA HAUTE SARTHE
OISSEAU-LE-PETIT

SUR INSCRIPTION AVANT LE 16 JANVIER
AUPRÈS DE CHARLENE OU ALEXIA

ATELIER MOTRICITÉ

LUNDI 26 JANVIER



9H45
à
11H30

SUR
INSCRIPTION
AVANT
LE 23 JANVIER

ANCIENNE CANTINE,
RUE DE LA GARE
72170
BEAUMONT-SUR-SARTHE

AUPRÈS
DE CHARLENE
OU
ALEXIA



RELAIS PETITE ENFANCE DE LA HAUTE SARTHE ALPES MANCELLES